

Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris (Ed. du Seuil, coll. « Points-Histoire » H 225), 1996 : extraits des chap. 3 (pp. 55-58 et 74-75)

3

Les faits et la critique historique

S'il est une conviction bien ancrée dans l'opinion publique, c'est qu'en histoire il y a des faits, et qu'il faut les savoir.

Cette conviction est à l'origine de la contestation des programmes d'histoire de 1970 et 1977, et elle s'exprime dans les débats de 1980 avec une naïveté révélatrice. « Les élèves ne savent plus rien... », voilà le grand reproche. C'est donc qu'en histoire, il y a des choses à savoir. Ou plus exactement des faits et des dates. D'honnêtes gens qui ignorent si Marignan fut une victoire ou une défaite, et quels en étaient les enjeux, s'indignent que les élèves en ignorent la date. Pour le grand public, l'histoire se réduit souvent à un squelette constitué de faits datés : révocation de l'édit de Nantes 1685, Commune de Paris 1871, découverte de l'Amérique 1492, etc. Apprendre les faits, les mémoriser, c'est cela apprendre l'histoire. Et même à des niveaux d'étude avancés : « Si tu as de la mémoire, tu auras l'agrégation d'histoire », ai-je entendu répéter quand je préparais ce concours.

On touche ici sans doute la différence majeure entre l'enseignement et la recherche, entre l'histoire qui s'expose didactiquement et celle qui s'élabore. Dans l'enseignement, les faits sont tout faits. Dans la recherche, il faut les faire.

La méthode critique

Telle qu'elle s'enseigne dans les classes, voire les amphithéâtres, l'histoire procède en deux temps : d'abord connaître les faits, ensuite les expliquer, les nouer dans un discours cohérent. Cette dichotomie entre l'établissement des faits et leur interprétation a été théorisée à la fin du siècle dernier par l'école « méthodique », et notamment par Langlois et Seignobos. Elle structure le plan de l'*Introduction aux études historiques* (1897) comme de *La Méthode historique appliquée aux sciences sociales* (1901).

Les faits comme preuves

Langlois et Seignobos ne considèrent pas que les faits soient tout faits : ils passent au contraire beaucoup de temps à expliquer quelles règles on doit suivre pour les construire. Mais, dans leur esprit comme dans celui de toute l'école méthodique qu'ils formalisent, les faits une fois construits le sont définitivement. D'où la division du travail historique en deux temps et entre deux groupes de professionnels : les chercheurs – entendez les professeurs de faculté – établissent les faits ; les professeurs de lycée les utilisent. Les faits sont comme les pierres avec lesquelles on construit les murs de l'édifice nommé histoire. Dans son petit livre sur *L'Histoire dans l'enseignement secondaire*, Seignobos tire même une certaine fierté de ce travail de fabricant de faits :

L'habitude de la critique m'a permis de faire le triage des histoires traditionnelles que les professeurs se transmettaient de génération en génération et d'écarter les anecdotes apocryphes et les traits légendaires. J'ai pu renouveler la provision de faits caractéristiques certains dont l'enseignement de l'histoire doit être nourri¹.

Cette importance accordée au travail de construction des faits s'explique par une préoccupation centrale : comment donner au discours de l'historien un statut scientifique ? comment s'assurer que l'histoire n'est pas une suite d'opinions subjectives que chacun serait libre d'accepter ou de refuser, mais l'expression d'une vérité objective et qui s'impose à tous ?

La question n'est pas de celles qu'on puisse déclarer superflues, inutiles ou périmées. On ne peut la congédier aujourd'hui sans renonciation majeure. Il suffit, pour s'en convaincre, de songer au génocide hitlérien. L'affirmation que l'Allemagne nazie a conduit pendant plusieurs années une entreprise d'extermination systématique des juifs n'est pas une opinion subjective que l'on serait libre de partager ou de refuser. C'est une vérité. Mais, pour qu'elle ait ce statut objectif, il faut qu'elle repose sur des faits. C'est un fait, par exemple, que les SS ont construit des chambres à gaz dans certains camps, et un fait que l'on peut prouver².

Les faits sont donc, dans le discours des historiens, l'élément dur, celui qui résiste à la contestation. « Les faits sont têtus », dit-on à juste titre. Le souci des faits en histoire est celui même de l'administration de la preuve, et il est indissociable de la référence. Je viens de donner des références en note sur l'existence des chambres à gaz, parce que telle est la règle de la profession. L'historien ne demande pas qu'on le croie sur parole, sous prétexte qu'il serait un professionnel qui connaîtrait son métier, bien que ce soit en général le cas. Il donne au lecteur le moyen de vérifier ce qu'il affirme : les « procédés d'exposition strictement scientifiques » que G. Monod revendiquait pour la *Revue historique* veulent que « chaque affirmation soit accompagnée de preuves, de renvois aux sources et de citations³ ». De l'école méthodique à celle des *Annales* (voir le texte de M. Bloch en encadré), l'unanimité règne sur ce point : c'est bien une règle commune de la profession.

1. *L'Histoire dans l'enseignement secondaire*, p. 31.

2. Voir Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl, *Les Chambres à gaz, secret d'État*, Paris, Ed. de Minuit, 1984, rééd. Points Histoire, 1987, et l'ouvrage d'un ancien révisionniste qui s'est attaqué aux archives pour prouver ses thèses... et qui est parvenu à des conclusions rigoureusement inverses, en ne trichant pas avec ses sources : Jean-Claude Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz, la machinerie du meurtre de masse*, Paris, CNRS Éditions, 1993.

3. G. Monod, G. Fagniez, Avant-propos du premier numéro de la *Revue historique*, repris par celle-ci, n° 518, avr.-juin 1976, p. 295-296. Voir aussi Gabriel Monod, « Du progrès des études historiques en France depuis le xvi^e siècle », *ibid.*, p. 297-324.

Marc Bloch : Éloge des notes infrapaginales

Mais lorsque certains lecteurs se plaignent que la moindre ligne, faisant cavalier seul au bas du texte, leur brouille la cervelle, lorsque certains éditeurs prétendent que leurs chaland, sans doute moins hypersensibles en réalité qu'ils ne veulent bien les peindre, souffrent le martyre à la vue de toute feuille ainsi déshonorée, ces délicats prouvent simplement leur imperméabilité aux plus élémentaires préceptes d'une morale de l'intelligence. Car, hors des livres jeux de la fantaisie, une affirmation n'a le droit de se produire qu'à la condition de pouvoir être vérifiée ; et pour un historien, s'il emploie un document, en indiquer le plus brièvement possible la provenance, c'est-à-dire le moyen de le retrouver, équivaut sans plus à se soumettre à une règle universelle de probité. Empoisonnée de dogmes et de mythes, notre opinion, même la moins ennemie des lumières, a perdu jusqu'au goût du contrôle. Le jour où, ayant pris soin d'abord de ne pas la rebuter par un oiseux pédantisme, nous aurons réussi à la persuader de mesurer la valeur d'une connaissance sur son empressement à tendre le cou d'avance à la réfutation, les forces de la raison remporteront une de leurs plus éclatantes victoires. C'est à la préparer que travaillent nos humbles notes, nos petites références tatillonnes que moquent aujourd'hui, sans les comprendre, tant de beaux esprits.

Apologie pour l'histoire. p. 40.

comme l'étude de périodes, car le devenir des régimes politiques qui les intéresse s'inscrit, en effet, dans des périodes claires. A cette histoire-période on a coutume d'opposer l'histoire-problème, où le questionnement, entièrement explicite, fonde le découpage de l'objet d'étude. L'opposition est ancienne, comme la prescription : le grand précepte de Lord Acton à la fin du XIX^e siècle était déjà « étudiez des problèmes, pas des périodes »¹⁹. En fait, même les historiens qui étudient des périodes construisent leur histoire à partir de questions, mais de questions qui restent implicites, et par conséquent mal maîtrisées.

En effet, l'histoire ne peut pas procéder à partir des faits : il n'y a pas faits sans questions, sans hypothèses préalables. Il arrive que le questionnement soit implicite ; mais, s'il faisait défaut, l'historien serait désemparé, ne sachant que chercher ni où. Il arrive que le questionnement soit vague au départ, mais, s'il ne se précise pas, la recherche avorte. L'histoire n'est pas une pêche au filet ; l'historien ne lance pas son chalut au hasard, pour voir s'il prendra des poissons, et lesquels. On ne trouve jamais la réponse à des questions qu'on ne s'est pas posées... En quoi l'histoire ne diffère pas des autres sciences.

(...)

Nous devons pousser plus loin l'analyse, car l'idée d'une vérité objective qui repose sur des faits demande plus ample discussion. Elle reste cependant constitutive de l'histoire à un premier niveau. Les historiens pourchassent quotidiennement les affirmations sans preuves dans les copies d'étudiants comme dans les articles des journalistes. Il y a là, quoi qu'on doive dire ensuite pour éviter les simplismes, une base essentielle au métier d'historien : pas d'affirmations sans preuves, c'est-à-dire pas d'histoire sans faits.

(...)

La naïveté fondamentale de l'école méthodique de la fin du XIX^e siècle est dans l'enchaînement trop simple document/critique/faits. M. Bloch, qui vise ici manifestement Langlois et Seignobos, le rappelle sobrement :

Beaucoup de personnes et même, semble-t-il, certains auteurs de manuels se font de la marche de notre travail une image étonnamment candide. Au commencement, diraient-elles volontiers, sont les documents. L'historien les rassemble, les lit, s'efforce d'en peser l'authenticité et la véracité. Après quoi, et après quoi seulement, il les met en œuvre. Il n'y a qu'un malheur : aucun historien, jamais, n'a procédé ainsi. Même lorsque d'aventure il s'imagine le faire¹⁹.

Effectivement, les Monod, les Lavis, les Langlois, les Seignobos, qui ont théorisé les règles de la critique et constitué autour d'elles la déontologie de la profession, n'ont pas procédé ainsi. Mais ils n'en ont pas eu conscience parce que leur choix décisif, qui consistait à s'intéresser aux décisions des États et au fonctionnement des institutions, les a conduits à privilégier les documents des archives publiques. Comme ce choix leur semblait s'imposer de lui-même, ils ne se sont pas avisés de le justifier, ni même de l'explicitier. Or il les a aveuglés sur leur propre démarche.

Le même choix explique que leur histoire se présente

¹⁹ *Ibid.*, p. 26.